



RÉSOLUTION SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE L'INFORMATION-CONSULTATION SUR L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE SUPPORT DIFFUSION DU CSE SIÈGE FRANCE.TV

Les élus ont pris connaissance du projet visant à regrouper toute l'équipe de la Média Factory sur un même site. C'est un service pour lequel une alerte avait été lancée et examinée lors du CSE du mois d'avril 2023.

La situation était alors très tendue entre les salariés et le management.

Les échanges montrent que le blocage persiste et qu'un dialogue serein n'est pas encore établi. Les élus avaient demandé à la direction de mettre en œuvre une médiation. Celle-ci a été proposée de manière collective et n'a pas suscité l'adhésion.

Les élus demandent donc à la direction d'organiser cette médiation, de manière individuelle. C'est selon eux un préalable indispensable à la mise en œuvre de la réunification des équipes.

Ils notent une insuffisance des effectifs et espèrent une évolution de la situation d'ici la seconde partie de l'information consultation et qu'à tout le moins cette question sera clarifiée.

Ils ont étudié les documents transmis par la direction et estiment que des informations complémentaires doivent être apportées.

Il manque :

- La présentation d'un planning sur un temps suffisamment long (8 à 14 semaines) avec la prise en compte des congés, des stages des arrêts maladies. Cela permettrait de se faire une idée claire du fonctionnement du service réunifié.
- L'évaluation de la charge de travail individuelle de chacun des brigadiers. Dans le document fourni, l'évaluation de la charge de travail est globale.

RÉSOLUTION SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE L'INFORMATION-CONSULTATION SUR L'ÉVOLUTION DE
L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE SUPPORT DIFFUSION DU CSE SIÈGE FRANCE.TV

- Des précisions sur les formations prévues, y compris certifiantes, la partie formation semble en effet sous-dimensionnée.
- Des informations complémentaires sur les conditions de travail et les missions des ARS pro-actifs et des ARS réactifs, notamment dans les moments où ils seront seuls.

Il ressort des informations délivrées dans cette première partie de l'information consultation, que ce projet aura non seulement des conséquences sur l'organisation du travail mais aussi sur les rémunérations.

Les élus invitent donc la direction à se rapprocher des équipes concernées, et des organisations syndicales, afin de mener des négociations pour compenser les effets négatifs de la nouvelle organisation proposée.

Le 12 juillet 2023

VOTANTS :	26
POUR :	26
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Les organisations syndicales SNJ, CGT, FO, UNSA, CFDT et CGC s'associent.